

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 avril 2024

Etaients présents : MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, DE SAEVER, BILLARD, LAGREZE, GUYONDET, FERNANDEZ, HUDRY, BADRE, MAKHLOUF, LABRUNIE, AUBERTIN, GOLLIET.

Absents excusés :

Mme GERVIER : pouvoir à Mme GROSROYAT

M. MONTANARI : pouvoir à M. FOUILLOUX

Absent :

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 5 mars

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Approbation du compte administratif 2023
- c) Approbation du compte de gestion 2023
- d) Affectation du résultat
- e) Vote des contributions directes 2024
- f) Approbation du budget primitif 2024
- g) Contrat de location du firewall (pare feu) de la mairie
- h) Contrat de location du nouveau serveur de la mairie
- i) Convention avec l'entreprise « les défricheurs »
- j) Contrat d'abonnement chez ORANGE pour la fibre de tous les bâtiments communaux
- k) Convention relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune

3°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 2 avril
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 5 mars
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- d) Maison Séniors – Acceptation de la nouvelle rédaction de la charge de la donation de Madame GREFFIER au profit de la commune

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses
- b) Organisation du temps scolaire – Reconduction des horaires pour 2024-2027

6°) Commission CLAC - Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 27/03/2024
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) Questions/informations diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point 2-L sous « finances » en raison d'un délai à respecter, à savoir l'attribution des lots restants pour la construction de l'école-cantine. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 13 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, Henri FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 6 février : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) **Finances - Economie :**

- a) **Etat des factures :** Le document n'appelle aucune observation particulière.

Arrivée de Michel BADRE à 19h15.

- b) **Approbation du compte administratif 2023 :** Le conseil accepte à l'unanimité, le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

| | Résultat clôture exercice 2022 | Part affectée à invest.2023 | Résultat exercice 2023 | Résultat de clôture 2023 |
|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------|
| Investissement | + 984 206.11€ | | + 1 070 131.41€ | + 2 054 337.52€ |
| Fonctionnement | + 2 193 801.29€ | + 551 832€ | + 1 139 722.93€ | + 2 781 692.22€ |
| TOTAL | +3 178 007.40€ | + 551 832€ | + 2 209 854.34€ | + 4 836 029.74€ |

- c) **Approbation du compte de gestion 2023 :** le compte de gestion étant identique au compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.
- d) **Affectation du résultat :** après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2'781'692.22 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE | |
|--|----------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A) <u>Résultat de l'exercice</u> | + 1 139 722.93€ |
| B) <u>Résultats antérieurs reportés</u> | + 1 641 969.29€ |
| C Résultat à affecter | + 2 781 692.22€ |
| D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u> | |
| D 001 (besoin de financement) | - 0€ |
| R 001 (excédent de financement) | + 2 054 337.52€ |
| E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | + 3 014 486.00€ |
| Besoin de financement | 0€ |
| Excédent de financement | |
| Besoin de financement F | = D+E 3 014 486€ |
| AFFECTATION = C | + 2 781 692.22€ |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 960 149€ |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 | 1 821 543.22€ |
| DEFICIT REPORTE D 002 | - |

- e) **Vote des contributions directes 2024 :** Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2024 a été préparé avec une augmentation des taux des contributions directes de deux points par rapport à 2023. Le conseil accepte à l'unanimité. Les taux acceptés sont les suivants :
 - Taxe foncière sur propriétés bâties = **25.64%**
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties = **44.68%**
 - Taxe habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés = **13.33%**

- f) **Approbation du budget primitif 2024** : Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, le Conseil l'accepte à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :
- **Fonctionnement = 5'148'919 €**
 - **Investissement = 5'635'949 €**
- g) **Contrat de location du firewall (pare feu) de la mairie** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'actuellement il n'y a pas de firewall d'installé sur le serveur. Le réseau informatique de la commune n'est donc pas sécurisé. La société ILIANE propose de passer par GRENKE pour ce matériel avec un contrat de location de 36 mois pour un montant mensuel de 299€ HT soit 358.80€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- h) **Contrat de location du nouveau serveur de la mairie** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nouvelle proposition de renouvellement du serveur de la mairie car la garantie de l'actuel arrive à échéance. Le matériel proposé est plus performant au même tarif que l'actuel et est surtout sous garantie en cas de dysfonctionnement. La société ILIANE propose de passer par GRENKE avec un contrat de location de 63 mois pour un montant mensuel de 380€ HT soit 456€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- i) **Convention avec l'entreprise « les défricheurs »** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « Les Défricheurs » qui s'occupe de l'insertion des jeunes et adultes de l'Ain propose de mettre à disposition de la commune des personnes en situation de réinsertion professionnelle pour effectuer des travaux d'entretien des berges de différents cours d'eau, de divers chemins ruraux et d'espaces verts répartis sur Segny. Une convention est proposée pour un rythme de passage réparti dans l'année et qui correspond à 33 jours d'intervention pour un montant HT de 25 000€ soit 30 000€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- j) **Contrat d'abonnement chez ORANGE pour la fibre de tous les bâtiments communaux** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement des contrats sont souscrits auprès du fournisseur K-Net pour la fibre pour les bâtiments communaux (Espace de Vaise, Salle des associations, Centre de loisirs, école et mairie). Cette entreprise connaît des difficultés depuis un certain temps, avec des coupures régulières de leur service. Orange a fait parvenir une proposition commerciale de 48€ HT par mois par bâtiment pendant 12 mois puis 55€ HT par mois. Les frais de mise en service sont offerts. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- k) **Convention relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire a approuvé le 24 janvier 2024 des nouvelles modalités de calcul pour le versement de la compensation financière aux communes relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers. En effet, compte tenu de l'évolution des dépôts aux pieds des équipements de collecte et des niveaux d'intervention différents entre les communes, il est apparu que l'ancienne méthode de calcul ne reflétait pas réellement le travail effectué par les agents des services techniques. Une nouvelle méthode de calcul a donc été mise en place avec l'utilisation d'un nouvel outil de suivi, qui permet d'obtenir des données plus représentatives du travail réalisé et des constats effectués quotidiennement par les agents communaux. Afin de pouvoir bénéficier de cette compensation, il convient donc de passer une nouvelle convention qui précise ces nouvelles modalités de calcul. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- l) **MAPA Construction d'une école maternelle et d'une cantine - Attribution des lots restants** : Monsieur le Maire rappelle que 7 lots ont déjà été attribués lors du conseil du 6 février dernier, et que suite aux négociations intervenues, et à une nouvelle analyse, les 8 lots restants peuvent être attribués. A l'unanimité, le Conseil attribue les lots restants, à savoir :
- **Lot 4 à l'entreprise MACON ETANCHEITE pour un montant de 160 000€ HT ;**
 - **Lot 5 à l'entreprise GIROD MORETTI pour un montant de 198 900€ HT ;**
 - **Lot 6 à l'entreprise CARRAZ pour un montant de 102 000€ HT ;**
 - **Lot 7 à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN pour un montant de 291 308.50€ HT ;**
 - **Lot 8 à l'entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 215 000€ HT ;**

- Lot 10 à l'entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY pour un montant de 69 807.50€ HT ;
- Lot 11 à l'entreprise MEURENAND pour un montant de 50 393.61€ HT ;
- Lot 15 à l'entreprise AREVAS pour un montant de 45 040€ HT

3°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission du 2 avril

● **Déclarations préalables**

- M. CECCACCI M., Les Jardins de Segny : portail et clôture = avis favorable
- Mme DUPERRAY R., Rue de la Rogeraie : panneaux solaires sur pergola = avis favorable
- M. CHENTREAU Ch., Impasse de la Velle : modification baie vitrée et ajout poteau de soutien pour l'étage = avis favorable
- M. SPANO M., Vie des Tauques : remplacement des clôtures = avis favorable
- Mme FLACHE M., Chemin des Trévys : division 1 lot à bâtir = avis favorable
- RG ENERGY, Vie des Tauques : installation photovoltaïque = avis favorable

● **Permis de construire**

- SAS HOMESCENCE, Route des Rosellets : 1 collectif de 8 logements = avis défavorable
- SAS WE PROM, RD1005 : construction maison Séniors + 18 logements sociaux = avis favorable
- IMPACT IMMOBILIER, Route de Versonnex : modification du règlement du PA = avis favorable
- SCI LIYA IMMO, Route Blanche : rénovation et surélévation maison ancienne = avis défavorable

b) Dossiers acceptés depuis le 5 mars

● **Déclarations préalables**

- M. LACROIX Ph., Route des Rosellets pour changement des menuiseries et isolation

● **Permis de Construire**

- BARNIER PATRIMOINE, Rue de la Velle pour déplacement du local vélos
- IMPACT IMMOBILIER, Route de Versonnex pour aménagement de 3 lots à bâtir
- M. GUEZMIR M., Rue des Amarelles pour une pergola

● **Dossiers refusés**

- M. TUNCA A., Rue des Alpes, pour un abri voiture

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 3 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

d) **Maison Séniors – Acceptation de la nouvelle rédaction de la charge de la donation de Madame GREFFIER au profit de la commune** : Monsieur le Maire rappelle que l'acte de donation signé le 15 avril 2021, modifié le 6 septembre 2022 doit à nouveau être modifié suite à une nouvelle rédaction de la charge. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

a) Informations diverses :

- M. le Maire informe que les travaux pour la construction de la nouvelle école devraient commencer d'ici le 15 avril, maintenant que tous les lots ont été attribués.
- Les dossiers relatifs au legs MORIN et à l'emplacement réservé ESTEVES, sont entre les mains des avocats, et le conseil sera informé des suites données à ces dossiers après réception des informations.
- La mise en service des bornes de recharge sera opérationnelle en principe dans une dizaine de jours.
- L'ASL Fontaillon, suite à son assemblée générale, a refusé que la voirie devienne communale. Il va donc falloir qu'un accès indépendant soit créé pour la maison Séniors. M. le Maire a déjà contacté le Département pour avancer sur ce futur accès ainsi que l'agglo pour le déplacement des feux tricolores.

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

a) Compte-rendu/Informations diverses :

- Le PV du conseil d'école du 21 mars a été transmis aux membres de la commission Scolaire.
- Il a été accepté de budgétiser la formation BAFA à raison de 2 fois par an.

- M. le Maire informe qu'il s'est rendu à une réunion en mairie d'Ornex concernant le gymnase d'Ornex, et qu'une demande de participation aux frais de fonctionnement de ce gymnase allait être faite, en temps voulu, auprès des communes concernées par les collégiens fréquentant le collège d'Ornex et utilisateurs de ce gymnase.
 - M. le Maire informe qu'une action va être menée dans 3 classes primaires par l'association des anciens maires du Pays de Gex, en l'occurrence M. GUETTE et M. REBEIX, afin d'expliquer comment fonctionne une commune, un conseil municipal, etc...
- b) **Organisation du temps scolaire – Reconduction des horaires pour 2024-2027** : Monsieur le Maire rappelle que le 6 mars 2018, le Conseil avait fixé l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours qui avait été reconduite en 2021. La rentrée 2024 marque l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2021 pour une durée de 3 années. Le Conseil d'École du 21 mars 2024 ayant voté en faveur de la reconduction de la semaine de 4 jours, le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire la semaine de 4 jours pour 2024-2027.

6°) **Commission Informatique – CLAC**

- a) **INFORMATIQUE** =
- Mme GROSROYAT rappelle que la mairie est désormais protégée contre les cyberattaques. Elle se réjouit que toute l'informatique de la commune soit prise en charge de A à Z par la société ILIANE. La commission étudie maintenant les propositions reçues pour la téléphonie en IP qui devrait se mettre en place assez rapidement.
 - M. le Maire attire l'attention de la commission concernant le dépassement du seuil budgétaire en matière d'informatique.
- b) **CLAC** =
- Une journée « Cancer du Sein » sera bientôt organisée par BULLE ROSE et un dépistage sera effectué à Segny le 14 septembre prochain.
 - Le nettoyage de Printemps a accueilli une vingtaine de personnes mais pas un seul enfant.

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses : suite aux conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux, une réunion a eu lieu à l'agglomération en présence des bailleurs sociaux à laquelle Mme DE SAEVER a assisté. Elle informe que 4000 demandes de logements sont actuellement déposées et que malheureusement, il y a très peu de mouvements en ce moment.

8°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 27/03/2024 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
- Finances
 - ETIC
 - Régie Eaux Gessiennes
 - Association des communes forestières
 - SIEA

9°) **Questions/informations diverses**

- M. LAGREZE informe qu'il a reçu un courrier relatif à la participation citoyenne. Cette action a été confiée à la police municipale qui contacte les interlocuteurs précédemment engagés afin de savoir s'ils souhaitent continuer.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 7 mai 2024 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 21h15